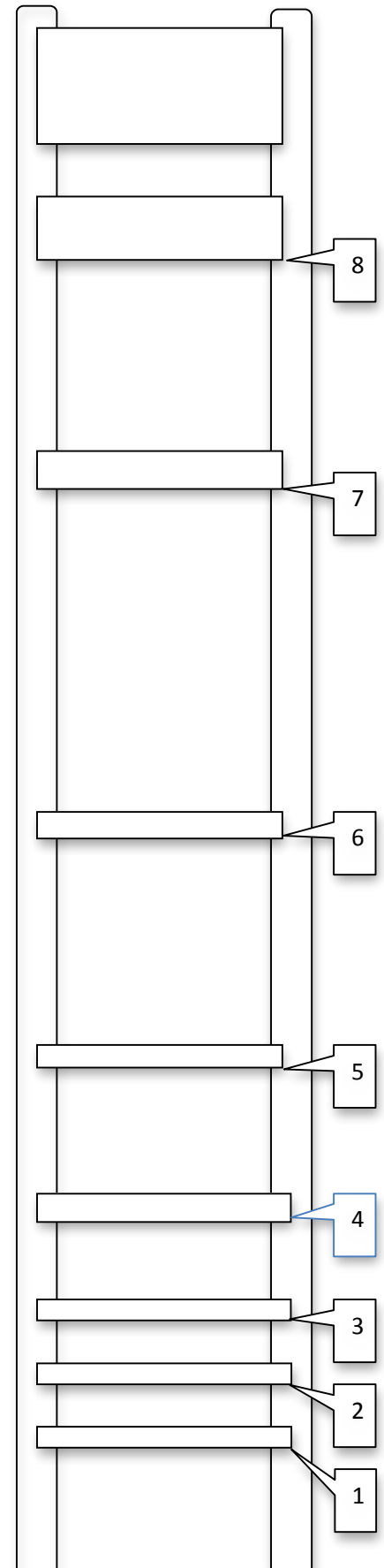


# Échelle des sanctions

Les violences physiques et verbales ne sont pas tolérées et sont punies par la loi.

Changement d'école
<u>6<sup>ème</sup> passage en salle de réflexion</u> Convocation d'une équipe éducative par le Directeur, information envoyée à l'inspecteur de l'éducation nationale.
<u>5<sup>ème</sup> passage en salle de réflexion</u> Durée : 5 récréations > Notation de l'événement dans le registre + Passage devant une commission de 2 enseignants en dehors du temps scolaire, pour signifier la gravité de la situation et <u>chercher avec l'enfant des solutions.</u> ... Le directeur invite la famille à passer à l'école pour information et recueil de l'autorisation des familles
<u>4<sup>ème</sup> passage en salle de réflexion</u> Durée : 4 récréations > Notation de l'événement dans le registre + L'enfant est averti de l'échelon suivant, <u>par le Directeur</u> Avertissement écrit <u>par courrier</u> , signé par l'enseignant et par le directeur
<u>3<sup>ème</sup> passage en salle de réflexion</u> Durée : 3 récréations > Notation de l'événement dans le registre + Information orale des familles par l'enseignant de la classe
<u>2<sup>ème</sup> passage en salle de réflexion</u> Durée : 2 récréations > Notation de l'événement dans le registre
<u>1<sup>er</sup> passage en salle de réflexion</u> Durée : 1 récréation > Notation de l'événement dans le registre
Isolement dans la cour
Rappel et avertissement



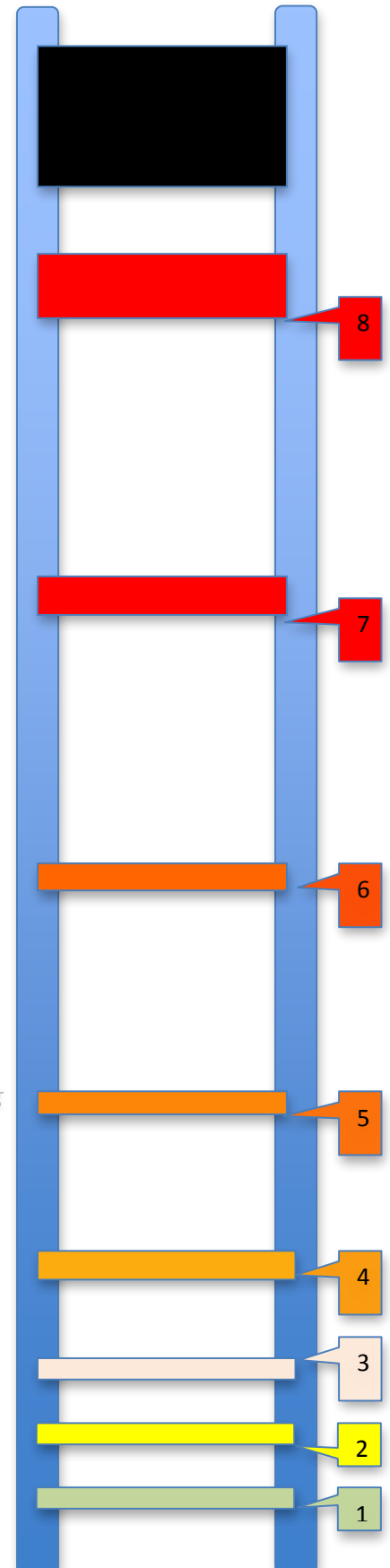
Chaque étape est accompagnée par un temps d'écoute, de verbalisation et d'explication. Les élèves connaissent le règlement, savent à quel barreau de l'échelle ils sont et posent eux mêmes leur sanction en suivant le protocole :

- Qu'as-tu fait ? Que prévoit le règlement ? À quel barreau de l'échelle es-tu ?  
Que va-t-il se passer maintenant

# Échelle des sanctions

Les violences physiques et verbales ne sont pas tolérées et sont punies par la loi.

<b>Changement d'école</b>
<b>6<sup>ème</sup> passage en salle de réflexion</b> Convocation d'une équipe éducative par le Directeur, information envoyée à l'inspecteur de l'éducation nationale.
<b>5<sup>ème</sup> passage en salle de réflexion</b> Durée : 5 récréations > Notation de l'événement dans le registre + Passage devant une commission de 2 enseignants <i>en dehors du temps scolaire</i> , pour signifier la gravité de la situation et <u>chercher avec l'enfant des solutions</u> . ... Le directeur invite la famille à passer à l'école pour information et recueil de l'autorisation des familles
<b>4<sup>ème</sup> passage en salle de réflexion</b> Durée : 4 récréations > Notation de l'événement dans le registre + L'enfant est averti de l'échelon suivant, <u>par le Directeur</u> Avertissement envoyé <u>par courrier</u> , signé par l'enseignant et le directeur
<b>3<sup>ème</sup> passage en salle de réflexion</b> Durée : 3 récréations > Notation de l'événement dans le registre + Information orale des familles par l'enseignant de la classe
<b>2<sup>ème</sup> passage en salle de réflexion</b> Durée : 2 récréations > Notation de l'événement dans le registre
<b>1<sup>er</sup> passage en salle de réflexion</b> Durée : 1 récréation > Notation de l'événement dans le registre
<b>Isolement dans la cour</b>
<b>Rappel et avertissement</b>



Chaque étape est accompagnée par un temps d'écoute, de verbalisation et d'explication. Les élèves connaissent le règlement, savent à quel barreau de l'échelle ils sont et posent eux mêmes leur sanction en suivant le protocole :

- Qu'as-tu fait ? Que prévoit le règlement ? À quel barreau de l'échelle es-tu ?  
Que va-t-il se passer maintenant ?